

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2014

Nombre de membres	L'an deux mille quatorze, le 16 juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.
En exercice : 54 Présents : 36 Votants : 49 Suffrages exprimés : 49	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Dominique GARCIA, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux .
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Jean-François GUIBBERT, Catherine CORBIER, Gérard MILLAT, Claude VISTE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Philippe CALAS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Bruno ENJALBERT, Océane DELBAERE, Alexandra FUCHS, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAU, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-François GUIBBERT, Gérard ABELLA, Gilles D'ETTORE, Hervé OBIOLS, Michel HERAIL, Patrick SOL, Didier BRESSON, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Serge PESCE, Michel SUERE, Dominique GARCIA, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs Alain CARALP, Jordan DARTIER, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
6 JUIN 2014	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Alexandra BOUISSY
Date de transmission en sous-préfecture	OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013
.....	Rapporteur : Le Président
Date d'affichage	
.....	
Délibération	
N° 2014-26	
Contrôle de légalité	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L.212-31 et L.2121-14 ; Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2013 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013 du Syndicat Mixte ; Considérant les conditions d'exécution du budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2013 ; Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2013 soumis à l'assemblée délibérante et celles du Compte de Gestion 2013 du Trésorier en poste à Béziers ; Il apparaît au résultat cumulé figurant au Compte Administratif de l'exercice 2013, un excédent de fonctionnement de 59 179.87 €, et un excédent d'investissement de 226 106.92 € portés au tableau récapitulatif ci-dessous qui ont été affectés en partie au Budget Primitif 2014 et seront réajustés au budget supplémentaire 2014 ; Etant précisé que Monsieur le Président s'est retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du C.G.C.T. ; Il vous est proposé : - D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2013	454 899.11	151 315.68
Dépenses 2013	463 186.58	22 623.37
Résultat exercice 2013	- 8 287.47	120 404.84
Résultat antérieur reporté exercice 2012	67 467.34	97 414.61
Part affectée à l'investissement en 2012	0	
RESULTAT DE CLOTURE 2013	59 179.87	226 106.92

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Annexe : CA 2013 – présentation générale.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré au Cap d'Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE